

L'INFO L.C.V.L.H.B N°1151

Retrouvez toutes les rubriques du bulletin sur l'espace partagé LCHB.

23 AVRIL 2020

**Le Secrétariat de la Ligue étant fermé, pour tous renseignements vous pouvez contacter :
Francine au 06 17 70 08 65 ou Michel Barbot au 06 76 75 38 81**

1. INFOS LCVLHB

COMPTE-RENDU DU BD DU 16 AVRIL 2020

Personnes conviées	Présent / Absent / Excusé
Michel BARBOT	Présent
Daniel GOUGEON	Présent
Pascal GAUTHIER	Présent
François MEDIAVILA	Présent
Daniel VILLAIN	Présent
Marc PONS	Présent
Chantal BERTRAND	Présent
Jonathan MOUTON	Présent
Stéphane NICOL	Présent

Invités : Rémi Prunier, commissaire aux comptes
Jérémie Perrin + Alain Marchais pour la COC

Points évoqués :

1 / Point sur les finances 2019

Rémi Prunier, commissaire aux comptes de la ligue, présente les comptes de l'année 2019 aux élus du BD.

Au regard des investissements effectués en 2019 et l'achat immobilier des bureaux de Saran, la situation financière de 2019 est saine (léger déficit de 4 491.29 €).

2 / Point sur la COC

Alain Marchais et Jérémie Perrin exposent aux membres du BD les éléments de composition d'un nouveau communiqué d'informations aux clubs relatifs à la mise en place de la saison 2020-2021.

Un échange se met en place sur la ventilation des structures en responsabilité administrative du suivi des compétitions.

Jérémie Perrin présente l'organisation des championnats U11, U13 et U15 (avec notamment l'intégration du hand à 4 dans nos pratiques).

Le BD échange sur les surclassements "développement" et "excellence" des jeunes. Conformément aux règlements fédéraux, les jeunes U15 listés en pôle espoirs pourront évoluer en catégorie supérieure (U 18).

Pour ce qui concerne les catégories jeunes : 3 années d'âge sont concernées et une 4^{ème} âge pourra être autorisée par le BD qui désignera un élu responsable chargé d'autoriser les jeunes concernés au vu des documents réglementaires fournis (certificat médical et autorisation parentale).

Le certificat médical pour évoluer en catégorie supérieure est modifié par les élus du BD.

Pour la saison 2020-2021, la question des mineurs souhaitant évoluer en seniors est évoquée :

- Pour les féminines : Les joueuses de 15 ans (nées en 2005) et 16 ans (nées en 2004), dont le nombre est inférieur ou égal à cinq, dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, seront autorisées à évoluer en compétition territoriale adulte des niveaux 2 par le bureau directeur de la ligue au vu des documents réglementaires fournis (certificat médical et autorisation parentale).
- Pour les masculins : Les joueurs de 16 ans (nées en 2004), dont le nombre est inférieur ou égal à cinq, dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, seront autorisés à évoluer en compétition territoriale adulte des niveaux 2 par le bureau directeur de la ligue au vu des documents réglementaires fournis (certificat médical et autorisation parentale).

3 / Point sur l'organisation de l'AG des comités et de la ligue

Les membres du BD échangent sur la mise en place des AG des comités et de la ligue.

Cette question sera traitée en conseil d'administration le vendredi 17 avril en présence des représentants et présidents de comités.

Le site du Novotel d'Orléans la Source est retenu pour l'AG de la ligue le samedi 29 août (10h30).

Les bilans des commissions pour 2019-2020 seront à fournir au secrétariat de la ligue pour le 31 mai 2020.

Les bilans des services de l'ETR pour 2019-2020 seront à fournir à S. Nicol pour le 31 mai 2020.

4 / Point sur le projet territorial

Les élus échangent sur les travaux actuellement en cours sur la construction du projet territorial 2020-2024. Ces travaux seront présentés également au conseil d'administration du vendredi 17 avril 2020.

L'idée d'excellence au service des club set des licenciés est remise en avant comme fil rouge du projet 2020-2024.

5 / Préparation du CA du vendredi 17 avril 2020

Proposition d'ordre du jour :

- 1 Validation des comptes de la ligue pour 2019
- 2 AG de la ligue et des comités
- 3 Projection vers la saison 2020-2021 et la mandature 2020-2024
 - Mise en place de la saison 2020-2021 (liste élus, projet de la COC, projet de la commission "finances")
 - Préparation du projet territorial 2020-2024 (notion de bassins de pratique)
- 4 Questions diverses
 - Les travaux des bureaux de Saran
 - Gestion des salariés de la ligue en cette période de crise sanitaire

6 / Gestion des travaux de Saran

Michel Barbot informe les membres du BD que les travaux sont actuellement bloqués du fait de la mise en place de nouvelles normes concernant le respect de mesures d'hygiène qui concernent le bâtiment.

7 / Questions diverses

La question d'un sondage auprès des clubs concernant leurs besoins en matière de formation (d'éducateurs, d'arbitres et de dirigeants) et d'appui à la structuration est évoquée. Un groupe de travail va se mettre en place pour préparer ce sondage.

Suite à des travaux portant sur le champ de l'arbitrage, il a été décidé de positionner Jérémie Perrin en tant que salarié référent en appui du secteur de l'arbitrage. Une lettre de missions a été préparée sur cette thématique de l'arbitrage. Le BD souhaite que, dans le même temps, Jérémie reste responsable du service "développement".

Pascal GAUTHIER, Secrétaire général de la Ligue Centre-Val de Loire de Handball

SYNTHESE DU CA DU 17/04/2020

Conseil d'administration tenu sous forme de visio conférence

Etaient présents :

Michel BARBOT, Chantal BERTRAND, François MEDIAVILA, Sophie POSTIC, Jean Luc BORDET, Michel SAULNIER, Joël VILLAIN, Mathieu DELHAYE, Benoit GUILLON, André DHUIVONROUX, Michel DEVLIEGER, Claude DELORME, Daniel GOUGEON, Bénédicte BARICAULT, Daniel VILLAIN, Annie ADAM, Annick LAIZEAU, Marc PONS, Jonathan MOUTON et Stéphane NICOL

Invités :

Stéphane CORDONETS (président du Comité 41 non membre du CA) et Rémi PRUNIER (commissaire aux comptes)

Excusés :

Dominique AUTENZIO et Bruno LEBLOND

Absents :

Sandrine MBEMBA, Bilyana VASILEVA, Marie France DURAND, Nathalie MAKSIMOV, Michèle GRAS, Jean Claude MOREAU, Carole PROSPER et Pascal GAUTHIER

Arrivé en cours de CA :

Jean Paul MOREAU

Vous trouverez ci-dessous une présentation synthétique des éléments abordés lors du CA :

1 / VALIDATION DES COMPTES DE LA LIGUE POUR 2019

Au regard de la situation sanitaire actuelle, il est complexe de se projeter avec certitude mais il est important que le CA puisse valider les comptes et que l'AG les entérine par la suite

François Mediavila et Rémi Prunier, commissaire aux comptes d'Orcom, présentent aux membres du CA les comptes à valider pour l'année 2019.

Au regard des investissements effectués en 2019 et l'achat immobilier des bureaux de Saran, la situation financière de 2019 est saine (léger déficit de 4 491.29 €).

Des dépenses importantes ont été engagées pour l'acquisition et les travaux de nos bureaux à Saran, ce sont notamment ces dépenses qui expliquent le léger déficit. Les dépenses liées aux travaux sont ventilées dans les amortissements tandis que celles dédiées à l'étude et aux frais de notaire sont intégrées à 2019.

Malgré tout, les subventions publiques restent intéressantes et représentent une part non négligeable du budget.

Le souhait des élus de la ligue qui était de ne pas impacter les licenciés et les clubs pour financer l'achat immobilier a été respecté.

Les membres du CA échangent sur les relations financières entre la ligue et les comités.

Les comptes de l'année 2019 sont soumis à l'approbation des membres du CA après explication des contenus du bilan et du compte de résultats.

⇒ **Résultats du vote pour procéder à l'arrêt des comptes 2019 :**

18 votants : 0 contre / 0 abstention / 18 pour

Une validation finale sera soumise au vote des représentants des clubs lors de la prochaine AG de la ligue.

Le budget prévisionnel 2020-2021 de la ligue est discuté et il est décidé de le construire en reprenant les tarifs de la saison 2019-2020 pour ce qui concerne les licences, les engagements... Cette proposition est soumise au vote du CA :

⇒ **Résultats du vote pour procéder à l'élaboration du budget prévisionnel 2020-2021 :**

19 votants : 0 contre / 0 abstention / 19 pour

2 / LES AG DE LIGUE ET DES COMITES

L'AG de la ligue, initialement prévue le samedi 06 juin 2020, est décalée au **samedi 29 août et se tiendra à l'hôtel Novotel d'Orléans la Source.**

Les membres du CA échantent sur le positionnement des dates des **AG des comités et décident de les organiser durant le mois de septembre 2020.**

Chaque comité désignera donc ses représentants (1 homme-1 femme) pour intégrer par la suite le CA de la ligue.

3 / PROJECTION VERS LA SAISON 2020-2021 ET LA MANDATURE 2020-2024

Mise en place de la saison 2020-2021 :

- Les élus du CA échantent sur les tarifs pour la saison 2020-2021 et optent pour le **maintien des tarifs en vigueur lors de la saison 2019-2020** (licences, engagements)
- Benoit Guillon fait état des travaux de la COC et de la stratégie pour présenter les projets d'organisation des compétitions auprès des clubs en cette fin de saison 2019-2020

Préparation du projet territorial 2020-2024 :

- Des groupes de travail se sont mis en place depuis quelques semaines pour préparer le projet territorial 2020-2024.
- Plusieurs idées fortes ont émergé des travaux :
 1. La notion d'excellence doit prévaloir pour être au service des clubs et des licenciés
 2. Des bassins de pratique seraient mis en place pour mettre davantage de proximité entre la ligue, les comités et les clubs pour ce qui concerne l'excellence sportive, la formation et le développement. A ce jour, les clubs de niveau national ont déjà été rencontrés sous forme de visio-conférences pour leur présenter les actions à mener dans le champ de l'excellence sportive.
 3. Un travail avec une transversalité accrue est souhaité entre les différents services (excellence sportive, développement, formation, arbitrage, communication) pour faciliter les soutiens aux clubs.

4 / QUESTIONS DIVERSES

Michel Barbot transmet des informations aux membres du CA sur l'avancée des travaux des bureaux de Saran. Une fin des travaux pour l'été est envisageable.

Stéphane NICOL transmet des informations aux membres du CA sur la gestion des salariés de la ligue en cette période de crise sanitaire.

Michel BARBOT, Président de la LCVLHB

COMPTE-RENDU DU BD DU 23/04/2020

Personnes conviées	Présent / Absent / Excusé
Michel BARBOT	Présent
Daniel GOUGEON	Présent
Pascal GAUTHIER	Arrivé en cours de réunion
François MEDIAVILA	Présent
Daniel VILLAIN	Arrivé en cours de réunion
Marc PONS	Présent
Chantal BERTRAND	Présente
Jonathan MOUTON	Présent
Stéphane NICOL	Présent

Invité : Jérémie Perrin

Points évoqués :

En préambule, Michel Barbot annonce aux membres du BD qu'en raison de problèmes médicaux il ne pourra assumer sa fonction de Président pour quelques semaines. En conséquence, il est décidé que les missions qu'il gère habituellement seront assurées par Daniel Gougeon et les élus en charge spécifiquement des dossiers.

1 / Point sur les finances

Le budget prévisionnel 2020 est en cours de finalisation et nous restons dans l'attente du rapport du commissaire aux comptes.

Les membres du BD échantent sur la gestion des finances pour 2020-2021 et sur les tarifs de formation 2020-2021.

Pour ce qui concerne les tarifs de formation, il est décidé de lancer une réflexion pour les définir.

2 / Point sur la structuration de la CTA

Michel Barbot présente aux membres du BD les travaux menés récemment sur la structuration de la CTA. Ces derniers vont se poursuivre directement avec les élus de la CTA en cette fin de semaine.

Les membres du BD s'étonnent du manque de promotion des arbitres régionaux pour une évolution dans le groupe T1 National pour la saison 2020-2021.

3 / Questions diverses

Michel Barbot présente un point sur les travaux des bureaux de Saran qui ont repris cette semaine.

Jérémie Perrin présente un point sur les travaux de la COC et l'organisation de visio-conférences avec les comités pour présenter la gestion de la saison 2020-2021.

Daniel Villain et Jonathan Mouton présentent un point de situation des dernières rencontres du service "excellence sportive" avec des clubs de la ligue.

Michel BARBOT, Président de la Ligue Centre-Val de Loire de Handball

📌 RAPPEL LICENCES EVENEMENTIELLES – DATE LIMITE ENREGISTREMENT **LE 31/05/2020**

Nous avons l'habitude d'organiser au mois de juin les grands tournois de fin d'année avec les jeunes qui, durant l'année, pratiquaient. Naturellement nous déclarions toutes ces manifestations et nous inscrivions nos gamins en pratique occasionnelle donc en licences événementielles.

Mais le hand ball étant emboîté et dépendant de l'informatique et de certains problèmes, nous avons appris que la date limite d'inscription des licences était ramenée au 31 MAI.

Il ne faut pas accepter cette donnée en ne faisant rien et en oubliant de rentrer nos licences. En conséquence le BD de la Ligue a décidé d'apporter une aide à ceux qui iront jusqu'au bout, c'est à dire l'inscription en licence événementielle.

- Si le club a, à la fin de la saison 2019/2020

-De 51 à 100 licences événementielles :

Il lui sera crédité une aide de Y (nombre de licence événementielle) x 0,30 €

Si le club a 80 licences événementielles : 80 x 0,3 = 24 €

-De 101 à 500 licences événementielles :

Il lui sera crédité une aide de Z (nombre de licence événementielle) x 0,50 €

Si le club a 480 licences événementielles : 480 x 0,5 = 240 €

-De 501 àlicences événementielles :

Il lui sera crédité une aide de W (nombre de licence événementielle) x 0,60 €

Si le club a 800 licences événementielles : 800 x 0,6 = 480 €

Maximum pour un club : 1 000 licences

Rappel : N'oubliez pas de communiquer avec toutes les instances privées ou publiques le nombre réel c'est à dire avec toutes les différentes pratiques du Baby au corpo en passant par le handfit et le hand à 4.

Malheureusement, la date limite du 31 Mai restera sans doute celle de cette année, il est regrettable que nous ne puissions le faire cette saison. Mais les licences déjà rentrées seront prises en compte.

A vous de jouer, la balle est dans votre camp

Michel BARBOT, Président Ligue

📌 FRAIS DE DESIGNATION DES ARBITRES DE SEPTEMBRE A MARS 2020

	PNM	R2M	R3M	PNF	R2F	Territori al Fém	T-18M Niv1	T-18F Niv 1	A PAYER
18 002 O Mehun			39,00			26,00			65,00 €
18 003 E Vierzon	39,00	26,00					52,00		117,00 €
18 005 US St Florent		13,00							13,00 €
18 008 SAM HB 18						13,00			13,00 €
18 022 S St Doulichard	26,00								26,00 €
18 024 Bourges HB18			39,00	39,00			26,00		104,00 €
18 029 JS Boulleret			39,00			26,00			65,00 €
18 030 Val d'Aubois HB	26,00			26,00					52,00 €
18 036 Ahgil'Hand						39,00			39,00 €
28 001 Dreux AC			26,00			26,00	39,00	39,00	130,00 €
28 002 Mainvilliers/Chartres HB	39,00						52,00		91,00 €
28 004 AST Chateauneuf		39,00				26,00	52,00	26,00	143,00 €
28 006 HBC Toury			26,00			26,00		39,00	91,00 €
28 007 CO Vernouillet	26,00						52,00		78,00 €
28 009 Nogent Perche HB						39,00			39,00 €
28 011 CHB Auneau								39,00	39,00 €
28 014 MSD Chartres			13,00	13,00		39,00			65,00 €
28 015 USP Senonches						52,00			52,00 €
28 017 UP Illiers						26,00			26,00 €
28 020 A Epernon	26,00					39,00	39,00		104,00 €
28 047 Courville HBC						13,00			13,00 €
28 070 HBC Vallée d'Avre					13,00	26,00			39,00 €
28 074 FJ Champhol			26,00			39,00		39,00	104,00 €
36 001 US La Chatre						26,00			26,00 €
36 002 AC Issoudun		26,00		13,00	26,00			39,00	104,00 €
36 003 US Argenton			26,00						26,00 €
36 007 AS Levroux Valencay						26,00			26,00 €
36 010 EB Ardentes			39,00			39,00			78,00 €
36 019 ASPTT Chateauroux			26,00			39,00	39,00	39,00	143,00 €
36 021 US Montierchaume						26,00			26,00 €
37 005 US Joué les Tours	39,00		39,00		26,00			39,00	143,00 €
37 009 Bléré Val de Cher		26,00		26,00			39,00	39,00	130,00 €
37 013 HBC Vouvray						26,00			26,00 €
37 013 A Veretz HB		39,00		26,00		13,00			78,00 €

37 016	USE Avoine Beaumont					39,00			39,00 €
37 018	Ste Maure					26,00			26,00 €
37 020	Tours HB37			52,00					52,00 €
37 021	Chambray THB	52,00		65,00		26,00		39,00	182,00 €
37 027	Saint Avertin SHB			39,00		39,00	52,00	26,00	156,00 €
37 028	AS Pays de Racan				39,00				39,00 €
37 037	St Cyr TAH	26,00	26,00			26,00	52,00		130,00 €
41 001	US Vendome		26,00					39,00	65,00 €
41 003	FL St Aignan		26,00						26,00 €
41 005	AC Romorantin					39,00			39,00 €
41 007	US Selles/Cher		26,00	0,00				39,00	65,00 €
41 024	HC Blaisois		39,00		39,00				78,00 €
41 040	Lunay HB					26,00			26,00 €
45 001	CJF Fleury							39,00	39,00 €
45 002	CSM Sully	39,00	26,00		26,00		39,00		130,00 €
45 003	US Orléans	39,00	39,00			26,00	39,00		143,00 €
45 004	USM Montargis				26,00				26,00 €
45 006	HBC Gien L		39,00				52,00		91,00 €
45 007	ECO ST Hilaire		26,00	26,00					52,00 €
45 008	Jargeau S				39,00	39,00	39,00		117,00 €
45 010	USM Saran		26,00						26,00 €
45 011	US La Ferté St Aubin	26,00							26,00 €
45 017	HBC Château Renard		26,00						26,00 €
45 029	SMOC St Jean de Braye		13,00		13,00			39,00	65,00 €
45 039	ESCALE Orléans	39,00	26,00						65,00 €
45 040	AS Trainou			39,00		26,00			65,00 €
45 042	Ouzouer/Loire	26,00				39,00			65,00 €
45 046	Beaugency HB	39,00			39,00				78,00 €
45 047	St Pryvé Olivet	65,00							65,00 €
45 048	AMHANDA	26,00	13,00				52,00		91,00 €
45 052	CSC Briare					39,00			39,00 €

2 COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE

✚ REUNION DU MERCREDI 6 MAI 2020

La Commission Territoriale de Discipline de la Ligue du Centre Val de Loire se réunira :

Le MERCREDI 6 MAI 2020 à 19 H 00 précise en visioconférence - audioconférence

Ordre du jour : - 1 dossier Comité 18
- 1 dossier du Comité 28
- 2 dossier du Comité 37

3. COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

CHAMPIONNAT -17 ANS NATIONAL FEMININ 2020 - 2021

La Ligue dispose de 4 places qui seront attribuées sur dossier. Le dossier est à demander à Patricia (patricia.liguecentre@orange.fr) et à retourner avant le 28 AVRIL 2020

PROCEDURE CONVENTIONS 20/21

Document qui concerne les conventions extrait de l'info fédérale

- > C'est valable pour les conventions Nationales et territoriales + 16 et Niveaux 1 - 18M (-17 F) - 15 M et F
- > Pour les autres (Niveaux 2) nous communiquerons un modèle simplifié plus tard

Statuts et réglementation

Rappel pour 2020-2021 : conventions entre clubs

(articles 25 et 26 des règlements généraux)

Principe :

Toutes les conventions doivent correspondre à une logique de projet s'inscrivant dans la politique territoriale. C'est la raison pour laquelle tous les dossiers doivent désormais impérativement être adressés par courrier électronique au comité concerné, et les avis du comité départemental et de la ligue régionale sont requis pour les dossiers traités par la FFHandball.

Délais :

Création de convention « article 25 » :

- dépôt des dossiers* au comité départemental **avant le 15 mai 2020**
- après avis, transmission des dossiers ne relevant pas de sa compétence à la ligue régionale **avant le 1^{er} juin**
- après avis, transmission des dossiers ne relevant pas de sa compétence à la fédération **avant le 15 juin**

Renouvellement de convention « article 25 » :

- dépôt des dossiers* au comité départemental **avant le 15 mai 2020**
- après avis, transmission des dossiers ne relevant pas de sa compétence à la ligue régionale **avant le 1^{er} juin**
- après avis, transmission des dossiers ne relevant pas de sa compétence à la fédération **avant le 15 juin**

Création de convention « Championnat de France -18M et -17F » (article 26 des RG) :

- dépôt des dossiers* au comité départemental **avant le 15 mai 2020**
- après avis, transmission des dossiers à la ligue régionale **avant le 1^{er} juin**
- après avis, transmission des dossiers à la fédération **avant le 15 juin**

* documents téléchargeables ici :

<https://www.ffhandball.fr/fr/ffhandball/documentation/formulaires>

PDF inscriptibles en ligne avec Adobe Reader XI (logiciel gratuit) téléchargeable à :

[http://www.clubic.com/telecharger-fiche1362\\$-adobe-reader.html](http://www.clubic.com/telecharger-fiche1362$-adobe-reader.html)

ou <http://get.adobe.com/fr/reader/otherversions/>



Lorsqu'il existe des aménagements du dispositif au niveau territorial, le traitement des dossiers s'effectue au niveau territorial.

Pièces à joindre au dossier (sous format numérique uniquement à l'adresse as.pointet@ffhandball.net)

Création de convention « article 25 » :

- pour chaque club : extrait numérisé du PV de l'instance dirigeante ayant approuvé le principe et le contenu de la convention = **une seule page mentionnant clairement** la date et le lieu de la réunion, ainsi que les nom, prénom, fonction et numéro de licence du signataire
- avis motivé du CA du ou des comités d'appartenance des clubs concernés (pour les conventions sous autorité ligue)
- avis motivés du CA du ou des comités, et du CA de la ligue d'appartenance des clubs concernés (pour les conventions sous autorité FFHB)

Renouvellement de convention « article 25 » :

- évaluation des résultats réalisée et transmise par le référent désigné

Convention « Championnat de France -18M ou -17F » (article 26 des RG) :

- pour chaque club : extrait numérisé du PV de l'instance dirigeante ayant approuvé le principe et le contenu de la convention = **une seule page mentionnant clairement** la date et le lieu de la réunion, ainsi que les nom, prénom, fonction et numéro de licence du signataire
- proposition motivée de l'ETR (page 2)
- extrait numérisé du projet territorial approuvé par l'AG de la ligue, et mentionnant la possibilité pour la ligue de désigner comme ayants-droit pour évoluer en championnat de France jeunes (-18 ans) masculin ou féminin des équipes relevant de conventions entre clubs
- avis motivé de l'instance dirigeante du comité concerné
- avis motivé de l'instance dirigeante de la ligue concernée

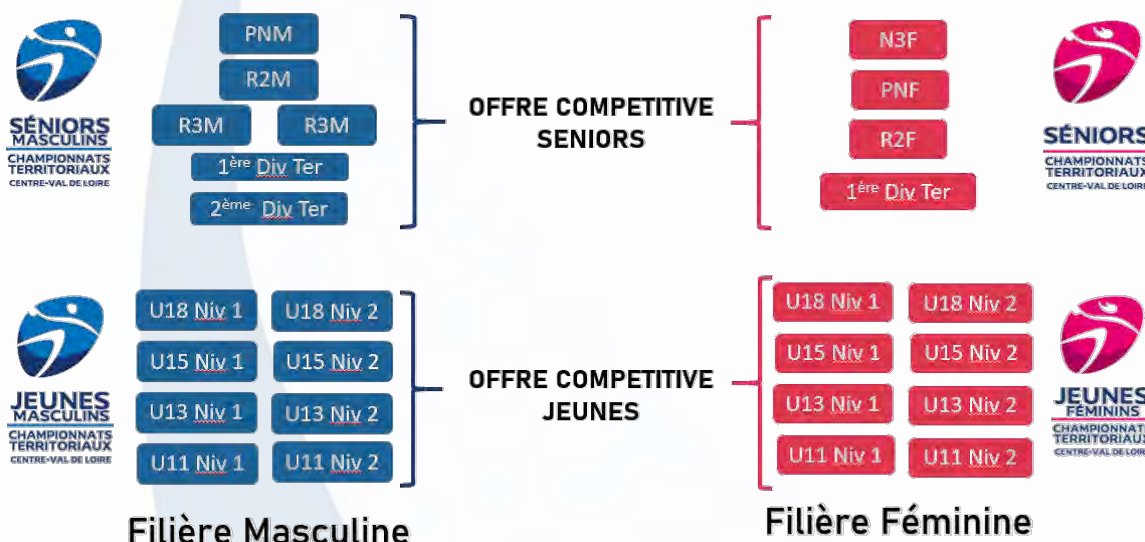
Communiqué N°2

Organisation des compétitions 2020-2021

Mercredi 22 avril 2020

La Ligue Centre-Val de Loire de Handball souhaite poursuivre le travail engagé sur la réforme de ces championnats adultes et jeunes. Voici les différentes réformes engagées pour la saison 2020-2021:

1. Organisation d'une COC territoriale avec l'élaboration d'un calendrier commun partagé sur l'ensemble des catégories d'âges
2. Des catégories d'âges uniformisées entre les filières féminines et masculines: Babyhand (U5 ans) ; Challenge Mini-Hand (U9 ans) ; U11 ans ; U13 ans ; U15 ans ; U18 ans



3. Organisation et gestion partagées des championnats en fonction des niveaux de jeu et des catégories d'âge :

L'ensemble des championnats seront organisés par la COC territoriale avec possibilité de délégation pour certains d'entre-deux aux niveaux des représentants des comités. L'ensemble de la gestion administrative sera assuré par le secrétariat de la ligue et les 4 antennes départementales avec une répartition des missions.

Championnats	Interlocuteurs Clubs
PNM, R2M, R3M PNF, R2F 18M, 15M, 13M Niveau 1 18F, 15F, 13F Niveau 1 11M et 11F Challenge Régional (3/4 dates)	Secrétariat Ligue
1ère division Fém (Niveau 2 Territorial) 1ère et 2ème division Masc (Niveau 2 Territorial) 18M, 15M, 13M Niveau 2 18F, 15F, 13F Niveau 2 11M et 11F (avec toutes les équipes) Challenge Minihand U9 Mixtes Plateaux Babyhand + 4/5 dates de Hand 4	Antenne Secrétariat Départementale

Dans ce cadre, nous envisageons en collaboration avec l'ensemble des secrétariats un document unique d'engagement des équipes qui sera à adresser au secrétariat de la ligue et à votre secrétariat départemental d'appartenance.

En terme de communication, nous nous appuyerons sur le nouveau site internet du territoire pour que sur une page unique apparaisse l'intégralité des championnats proposés sur le territoire quelque soit le gestionnaire (Voir onglet « compétitions » dans les menus déroulants en page d'accueil).

4. Des règlements communs par rapport à deux niveaux de jeu :

Niveau 1 : jeunes et seniors (N3F, PNF&M, R2F&M, R3M)

- ✓ Un nombre d'équipes fixe et sélectionnées sur dossier
- ✓ Pas de surclassement « Développement »
- ✓ Jeunes listés Pôle Espoir peuvent jouer dans la catégorie supérieur (2006 inscrits peuvent jouer en -18 ans)
- ✓ Engagement UNIQUEMENT en juin 2020

Niveau 2 : jeunes et seniors (1^{ère} division F&M et 2^{ème} division M)

- ✓ Toutes les autres équipes
- ✓ Possibilité de surclassement « Développement » sur une année d'âge supplémentaire (*voir schéma en dessous*)
- ✓ Engagement Seniors en septembre 2020
- ✓ Engagement Jeunes 1^{ère} phase en septembre 2020
- ✓ Engagement Jeunes 2^{ème} phase en décembre 2020

	2002 ET AVANT	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Niveau 1	PNM/R2M/R3M N3F/PNF/R2F											
		U18 M et F										
					U15 M et F							
							U13 M et F					
								U11 M et F				
Niveau 2	1 ^{ère} et 2 ^{ème} div M / 1 ^{ère} division F		*									
		U18 M et F			*							
					U15 M et F			*				
							U13 M et F			*		
								U11 M et F			*	

* = surclassement possible sous certaines conditions (voir condition saison 2019-2020)

5. Une nouvelle organisation du championnat jeunes U11, U13 et U15 :

L'Equipe Technique Régionale souhaite que la COC Territoriale identifie 4 à 5 journées par saison pour déployer des actions au service du développement de ses clubs :

Ces week-ends feront l'objet de plusieurs temps :

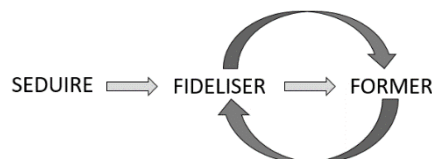
- Possibilité de mettre les regroupement Plateaux babyhand ;
- Positionner des dates de challenge minihand
- Des tournois de hand à 4 sur les 3 catégories d'âges U11, U13, U15 en masculin et féminine le samedi après-midi
- Des CPS Excellence Sportive pour regrouper les sélections départementales le dimanche matin
- Des formations de JA J T3
- L'organisation de temps de formation continue des encadrants des collectifs de ces catégories
- L'organisation des modules et certificats fédéraux de formation

Formule des tournois Hand à 4



Pourquoi intégrer le hand à 4 à nos formules ?

- Permettre à l'ensemble des handballeurs de pratiquer ensemble des rencontres fédérales 4 à 5 fois par an
- Permettre aux nouveaux clubs créés d'engager des équipes très rapidement sur cette offre et de faire jouer les nouveaux licenciés
- Permettre aux clubs existants de proposer une offre pour les équipes en sous-effectif et/ou sur effectif dans leur catégories d'âges



Les organisations de ces rencontres :

Chaque comité en collaboration avec la COC territoriale organisera des tournois de Hand à 4 : un par catégorie d'âge et par filière masculine et féminine soit 6 tournois (U11M, U11F, U13M, U13F, U15M, U15F) qui pourront être déployés sur plusieurs sites en fonction du nombre de jeunes licenciés dans chaque catégorie et le nombre de clubs potentiels.

Des tournois seront ouverts aux non licenciés.

Un règlement de jeu de Hand à 4 vous sera communiqué en début de saison pour permettre aux JAJ d'officialier sur ces rencontres.

Rétroplanning :

J-21 = Le comité fixe les lieux d'organisation des tournois après avoir interrogé la disponibilité des gymnases auprès des clubs. Il désigne un responsable du tournoi.

J-7 = L'ensemble des clubs remontent auprès du comité le nombre d'équipes par catégorie et par sexe engagées sur le tournoi suivant.

J-5 = Le comité ajuste en fonction du nombre d'équipes engagées et transmet au responsable du tournoi ainsi qu'aux clubs invités le planning des rencontres.

J = Le responsable du tournoi a la charge :

- De préparer le gymnase en configuration de rencontres de Hand à 4 ;
- D'accueillir l'ensemble des équipes et d'identifier les non licenciées de chaque équipe ;
- D'organiser le tournoi et le bon déroulement des rencontres ;
- D'assurer les rotations des JAJ avec l'aide de son Accompagnateur/Animateur Ecole d'Arbitrage ;
- D'organiser un gouter de fin de tournoi ;
- De transmettre les résultats du tournoi et le fichier des non licenciés pour l'enregistrement par le comité en licence événementielle ;

Un fichier Excel le plus automatisé possible sera le lien entre le comité et les responsables des tournois. Ces tableaux permettront de remonter les résultats sportifs, le fichier des non licenciés auprès des secrétariats de comité.

Organisation des championnats séniors régionaux masculins

Au regard de la fin écourtée du championnat et des différents souhaits des clubs, nous nous réservons la possibilité d'élargir le nombre d'équipes engagées en PNM et R2M afin de trouver des compositions de poules les plus justes. Dans ce cadre, il est toujours possible de faire une demande de repêchage auprès du secrétariat de la ligue avant le 15 mai. A l'issue de cette date, la COC se réunira pour établir les championnats 2020-2021.

Organisation des championnats séniors régionaux féminins

Les quatre premiers des championnats territoriaux féminins accèdent au championnat régional.

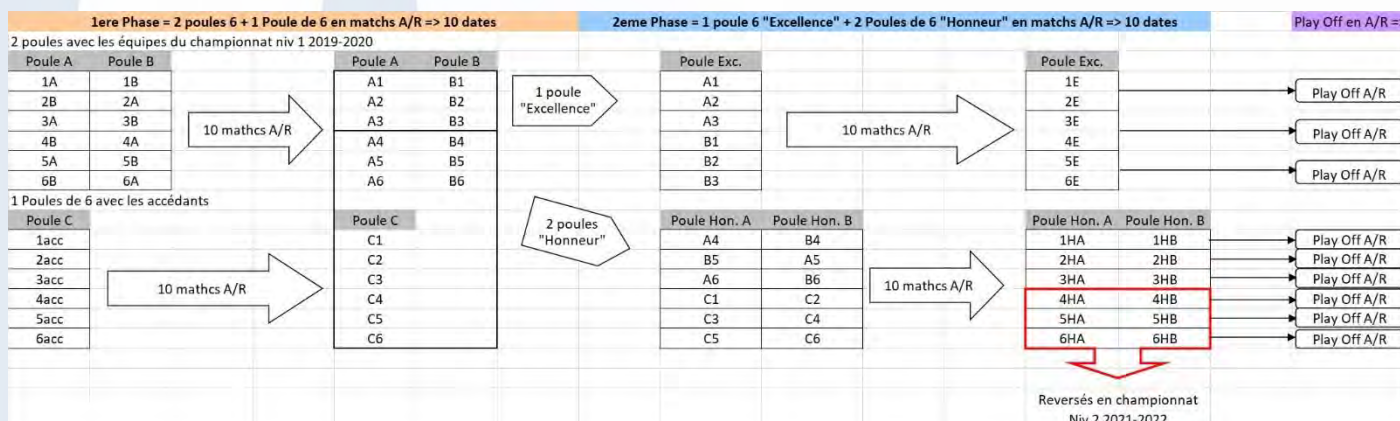
La COC réfléchit en fonction du nombre d'équipes engagées et de la nécessité d'avoir des championnats qualitatifs à la meilleure formule pour les championnats PNF et R2F. Nous demandons aux différents clubs concernés de confirmer par email leur souhait d'engagement en championnat régional avant le 15 mai. A l'issue de cette date, la COC se réunira pour établir les championnats 2020-2021.

Organisation des championnats jeunes territoriaux Niveau 1

Il est à noter que les anciens championnats régionaux -16 ans et -14 ans masculins deviennent des championnats territoriaux de niveau 1 en catégorie -15 ans et -13 ans.

Après discussion avec l'ensemble de la COC territoriale, nous avons convenu d'élargir le nombre d'équipes engagées à 18 par catégorie : douze équipes directement issues des championnats territoriaux ou régionaux de la saison 2019-2020 (les six premiers des 2 poules de la 1^{ère} phase de la saison dernière) et six accédants proposés par l'ensemble des comités.

Voici la formule retenue pour l'ensemble de ces championnats :



Organisation des championnats séniors de 1^{ère} et 2^{ème} division masculins et féminins (Niveau 2 Territorial)

La COC Territorial étudiera toutes les possibilités émergentes des six comités sur les besoins des clubs et en étroite collaboration elle essaiera dans la mesure du possible que l'offre de pratique soit identique sur l'ensemble du territoire (que chaque équipe joue un nombre de matchs équivalents en respectant la proximité géographique). Avant fin juin, la COC territoriale statuera sur les formules retenues.

Organisation des championnats jeunes Niveau 2

Les engagements d'équipes se feront à la rentrée de septembre (date communiquée courant juin).

Les formules proposées se feront en fonction du nombre d'équipes engagées.

Afin de partager avec vous l'ensemble du projet et de répondre aux questions que vous vous posez, nous vous proposons d'organiser des visioconférences par comité entre le 27 avril et le 15 mai 2020. Le calendrier vous sera communiqué au plus vite.

Benoît GUILLON, président et les membres de la COC Territoriale